

bien que la population francophone des régions rurales de l'Ontario soit fortement concentrée dans l'est et le nord de la province, près de la moitié pouvait s'exprimer dans les deux langues. Au contraire, dans les régions rurales de la province de Québec, moins de 10 p. 100 des habitants d'origine ethnique française, surtout à cause de la forte densité francophone, pouvaient s'exprimer dans les deux langues. D'autre part, à cause de la forte majorité de groupes ethniques autres que français qui constituent la population rurale de l'Ontario, seulement 2 p. 100 environ pouvaient s'exprimer dans les deux langues, en 1961, alors que dans les régions rurales de la province de Québec, où les groupes ethniques autres que français sont en petit nombre, 22 p. 100 ont déclaré parler l'anglais et le français.

Il est impossible, dans une si bref exposé, de faire état des autres facteurs pouvant influencer sur la mesure dans laquelle la population francophone et celle d'origine ethnique autre que française parlent le français et l'anglais. Il se peut fort bien, toutefois, qu'à l'égard de certaines régions francophones ou d'origine ethnique autre que française et où le bilinguisme est plus ou moins répandu, l'étude des statistiques chronologiques du recensement ayant trait aux périodes d'établissement de divers groupes ethniques, aux niveaux d'éducation, aux mariages mixtes entre Français et personnes d'origine ethnique autre que française, aux industries et professions, etc., puissent permettre d'apporter des précisions.

Sous-section 10.—Ménages et familles

La présente sous-section renferme un sommaire des principales statistiques sur les ménages et les familles dénombrés au recensement de 1961; des statistiques plus complètes se trouvent dans les rapports du recensement de 1961 sur les ménages et les familles (voir aussi p. 165).

Le ménage, tel qu'il est défini par le recensement, se compose d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un logement*. Il comprend d'habitude une famille avec ou sans chambreurs, employés ou autres. Toutefois, le ménage peut se composer de personnes non parentes, de deux ou plusieurs familles partageant un logement, ou d'une personne vivant seule. Chaque personne fait partie d'un ménage et le nombre de ménages égale le nombre de logements occupés.

Le tableau 21 donne le nombre total selon la taille moyenne des ménages, par province, pour les années de recensement 1951, 1956 et 1961. La moyenne plutôt stable du nombre de personnes par ménage indique un taux à peu près égal d'accroissement des habitations, par rapport à la population.

* On entend par logement un ensemble de locaux d'habitation distinct quant à la structure, avec entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un endroit commun à l'intérieur (corridor, vestibule ou escalier). L'entrée doit donner accès au logement sans obliger à passer par les locaux d'habitation d'une autre personne.

21.—Ménages et personnes par ménage, par province, années de recensement 1951, 1956 et 1961

Province ou territoire	Ménages			Moyenne de personnes par ménage		
	1951	1956	1961	1951	1956	1961
Terre-Neuve.....	70,980	78,808	87,940	5.0	5.1	5.0
Île-du-Prince-Édouard.....	22,454	22,682	23,942	4.3	4.2	4.2
Nouvelle-Écosse.....	149,555	162,854	175,341	4.2	4.1	4.0
Nouveau-Brunswick.....	114,007	120,475	132,715	4.4	4.5	4.4
Québec.....	858,784	1,001,264	1,191,469	4.6	4.4	4.4
Ontario.....	1,181,126	1,392,491	1,640,881	3.8	3.8	3.7
Manitoba.....	202,398	217,964	239,754	3.7	3.7	3.7
Saskatchewan.....	221,456	233,664	245,424	3.7	3.6	3.6
Alberta.....	250,747	294,047	349,816	3.6	3.7	3.7
Colombie-Britannique.....	337,777	392,403	459,534	3.3	3.4	3.4
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	..	6,994	7,920	..	3.8	4.2
Canada.....	3,409,284¹	3,923,646	4,554,736	4.0¹	3.9	3.9

¹ Sans le Yukon ni les Territoires du Nord-Ouest.